

# COURS D'ADAPTATION ET D'INTÉGRATION

Les cours sont **obligatoires** pour certains groupes d'étrangers nouvellement arrivés, qui ont obtenu le permis de séjour de longue durée ou permanent (carte biométrique) en République tchèque **après le 01/01/2021**. Vous êtes obligé de suivre le cours dans l'année suivant la réception de cette carte. Le non-respect peut entraîner une amende jusqu'à 10 000 CZK.

**Répondez au quiz pour savoir si vous avez cette obligation. → Tournez la page!**



## QUOI?

Le cours d'adaptation et d'intégration est un séminaire éducatif de quatre heures sur la société tchèque, qui vous aidera à vous orienter dans le nouveau pays le plus vite possible et à vous familiariser avec vos droits et obligations fondamentaux.

## COMMENT?

Il est nécessaire de s'inscrire en ligne sur le portail FRS du Ministère de l'Intérieur de République tchèque: [www.frs.gov.cz/kurzy](http://www.frs.gov.cz/kurzy)  
Des frais de 1500 CZK sont payés lors de l'inscription en ligne. Les instructions d'inscription sont disponibles sur [www.aik.icpraha.com](http://www.aik.icpraha.com).

## OÙ?

Vous ne remplirez votre obligation qu'au cours officiel du Centre de soutien à l'intégration des étrangers: [www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz).  
À Prague c'est le **Centre d'intégration de Prague (CIP)**.

**Au CIP nous vous conseillerons gratuitement ou vous aiderons avec l'inscription**

+420 253 253 984

[aik@icpraha.com](mailto:aik@icpraha.com)

Consultation personnelle: les mardi (9:00-12:00, 13:00-16:00)

Žitná 51, Praha 1, 6ème étage

[www.aik.icpraha.com](http://www.aik.icpraha.com) • [www.vitejtevcr.cz](http://www.vitejtevcr.cz)

**Êtes-vous également obligé de suivre ce cours ?**



# Êtes-vous également obligé de suivre le cours d'adaptation et d'intégration ? Répondez à ce quiz pour savoir si vous devriez le suivre.

